

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 30 juin 2022

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 232 456.29 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 3 449.73 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire pour mai et juin 2022.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour mai et juin 2022.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

Présentation du rapport des permis émis pour juin 2022.

2022-RAG-6528

DEMANDE ET GESTION DU COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT DESJARDINS

CONSDÉRANT QUE la municipalité n'a aucune carte de crédit pour les dépenses et que dû à cela, les employés ou les élus doivent utiliser leur carte personnelle pour certains achats ou inscriptions à de congrès ;

CONSIDÉRANT QU'il serait beaucoup plus simple pour la municipalité d'avoir une carte de crédit à son nom afin de faciliter la gestion des dépenses ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu :

- Que la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») ;
- Que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et que toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produits qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables ;
- Que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la

- Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités ;
- Que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes ;
 - Que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant ;

Nom des déléguées (personnes autorisées à gérer le compte) :

Annie Pelletier, directrice générale Date naissance : 06-07-1976
Julie Jolivette, mairesse Date naissance : 24-03-1975

Que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Adoptée.

2022-RAG-6529

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU PERO

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande d'aide financière pour les trois « défis coureur des bois »;

CONSIDÉRANT QUE cet événement sportif en forêt est pour toute la population de la MRC Vallée-de-la-Gatineau et attire aussi des gens des autres MRC environnantes;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 100 \$ pour l'organisation de cet événement.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2022-RAG-6530

APPUI À LA MRCVG – DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU PROJET PILOTE EN PLANIFICATION COLLABORATIVE – FILIALE FORESTIÈRE EN OUTAOUAIS ET LAURENTIDES

CONSIDÉRANT la fermeture de l'usine Fortress de Thurso en 2019, mettant à risque la filière forestière de l'Outaouais et des Laurentides;

CONSIDÉRANT la formation d'une cellule de crise par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, afin de trouver

rapidement des solutions aux risques occasionnés par cette fermeture;

CONSIDÉRANT QUE suite à plusieurs travaux réalisés par la cellule de crise, un Projet pilote de planification collaborative a été mis en place afin de revoir la façon de fonctionner à tous les niveaux, de façon à diminuer le coût total de la fibre;

CONSIDÉRANT QUE les travaux en cours du projet pilote permettent déjà de prévoir des gains potentiels de plus 2000 \$/ha à échéance;

CONSIDÉRANT la demande déposée au gouvernement du Québec, demandant au gouvernement un investissement de 2000 \$/ha régressif sur une période de 6 ans;

CONSIDÉRANT QUE cet investissement permettrait d'assurer la viabilité la filiale forestière de l'Outaouais et des Laurentides pendant la réalisation des travaux du Projet pilote de planification collaborative;

CONSIDÉRANT QUE les investissements totaux demandés sur 6 ans sont estimés entre 68 800 000 \$ et 96 000 000 \$.

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que le conseil de Bois-Franc appui la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans sa demande au gouvernement du Québec d'investir temporairement 2000 \$/ha pendant la réalisation des travaux prévus au Projet pilote en planification collaborative, afin de permettre la survie de la filiale forestière en Outaouais et Laurentides.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, au ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, ainsi qu'à M. Mathieu Lacombe, ministre responsable de l'Outaouais.

Adoptée.

2022-RAG-6531

APPUI À LA MRCVG – DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS) – RESSOURCES ALLOUÉES À LA COUVERTURE PRÉHOSPITALIÈRE EN OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT les demandes adressées par la Coopérative des paramédics de l'Outaouais (CPO) au CISSS de l'Outaouais et au MSSS au cours de la dernière année, que ce soit pour assurer une couverture complète de la région de l'Outaouais ou relativement à la problématique de rétention des civières en centres hospitaliers;

CONSIDÉRANT QUE malgré les rencontres tenues et les suivis mensuels réalisés via les rencontres opérationnelles SPU avec le MSSS, ceux-ci ne nous font pas état des recommandations faites au Conseil du trésor à l'égard de l'ajout d'heures de service, empêchant toute prévision d'ajout de ressources humaines par la CPO;

CONSIDÉRANT QU'une annonce de modification des heures service a été déposée par le Directeur des services préhospitaliers du MSSS sans consultation des parties prenantes, qui entraîne une diminution d'heures service auprès de la population;

CONSIDÉRANT cette diminution des heures de service de grands impacts sur le déploiement des ressources humaines et les services rendus;

CONSIDÉRANT QUE bien que les autres régions du Québec n'auraient pas été non plus consultées relativement à la décision du MSSS, les demandes de l'Outaouais auraient dû être entendues et considérées puisque nous avons une situation particulière, la CPO étant la seule entreprise ambulancière en Outaouais et que nous n'avons qu'un seul CISSS et CCSO;

CONSIDÉRANT QUE des solutions alternatives auraient été présentées par le CISSS de l'Outaouais à la Direction du SPU du MSSS dans les dernières semaines, mais que celles-ci n'auraient pas été retenues dans la proposition acheminée par le MSSS;

CONSIDÉRANT QUE la CPO aurait aussi fait des démarches depuis plus d'un an auprès du MSSS afin de prévenir une pénurie de personnel par un projet pilote qui, dû à la location limitrophe de l'Outaouais avec l'Ontario, aurait permis d'embaucher les étudiants ontariens, mais que ce projet aurait été refusé par le MEES;

CONSIDÉRANT QUE la demande de conversion des horaires de faction du MSSS a comme échéancier le mois de mars 2023 et les étudiants du cégep terminent en mai de la même année, donc il sera difficile d'être en mesure d'ajouter des ressources humaines entre temps, et ce, parce que la cohorte de décembre 2022 est composée uniquement d'étudiants en provenance de régions autres que l'Outaouais et qu'ils retournent dans leur région d'origine;

CONSIDÉRANT le statut particulier octroyé à l'Outaouais par la Chambre des communes en octobre 2019 en matière, entre autres, de santé et d'éducation qui permet des financements particuliers pour notre région et des mesures d'accommodements;

CONSIDÉRANT la présentation du dossier réalisée par la CPO à la Conférence des préfets de l'Outaouais le 20 juin 2022 dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'appuyer la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans sa demande de réitérer les demandes adressées par la Coopérative des paramédics de l'Outaouais au ministère de la Santé et des Services sociaux concernant les demandes d'ajout d'heures de services présentées, pour assurer une couverture complète de la région de l'Outaouais et relativement à la problématique de rétention des civières en centres hospitaliers.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution à M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Mathieu Lacombe, ministre responsable de l'Outaouais ainsi qu'à l'ensemble des députés de l'Outaouais.

Adoptée.

2022-RAG-6532

SOUSSION POUR UN SERVEUR

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau arrive à la fin de leur contrat pour le serveur desservant ceux-ci et 8 municipalités dont la nôtre;

CONSIDÉRANT QUE suite à des analyses, il serait beaucoup plus complexe et coûteux de continuer de la même façon puisqu'avec l'arrivée de la fibre, les municipalités seront branchées sur différents réseaux;

CONSIDÉRANT QUE le changement doit être fait pour le 30 septembre, date à laquelle la MRC ne supportera plus nos serveurs;

CONSIDÉRANT QUE dû à cela, la municipalité doit acquérir son propre serveur;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'accepter la soumission de Groupe DL Solutions informatiques au montant de 364.79 \$ par mois pour trois ans pour un serveur adapté à la municipalité.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Tournoi de golf de la Fondation Santé Vallée-de-la-Gatineau

La directrice générale présente au conseil une invitation à participer au tournoi de golf de la Fondation Santé Vallée-de-la-Gatineau. Comme aucun membre du conseil n'est disponible pour y participer, le conseil ne participera pas cette année.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Statistiques de la bibliothèque

La directrice générale présente au conseil les statistiques de la bibliothèque pour le mois de mai 2022.

2020-RAG-6533

DEMANDE D'ANNULATION DU COÛT DES BOUES SEPTIQUES POUR CHALET SANS SYSTÈME ET SANS EAU

CONSIDÉRANT QU'au 32, rue Morin, le bâtiment qui y est installé est très désuet et que personne n'y habite;

CONSIDÉRANT QU'aucun service n'est fourni à cette adresse pour la cueillette de déchets, recyclage et compost et aucune vidange de boues septiques n'y est faite;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'accepter la demande de la propriétaire et de créditer le montant facturé pour les cueillettes et pour les vidanges de boues septiques pour 2022.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Offre de service de technicien en prévention des incendies

La directrice présente au conseil une offre d'un pompier de Blue Sea. Celui-ci propose ses services pour la vérification des avertisseurs de fumée comme demandé dans notre schéma de couverture de risques en incendie. Comme un de nos citoyens nous avaient déjà mentionné qu'il serait intéressé à le faire, nous allons voir avec lui avant afin d'encourager nos citoyens en premier.

2022-RAG-6534

CRÉATION D'UN COMPTE DE RÉSERVE POUR LES ÉLECTIONS ET PRISE DU MONTANT POUR 2022 DANS LE SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ

CONSIDÉRANT QUE selon les nouvelles exigences du MAMH, nous devons maintenant avoir un compte de réserve pour les élections;

CONSIDÉRANT QUE nous devons chaque année budgéter un montant afin d'accumuler sur 4 ans le montant nécessaire à la tenue d'une élection;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu de créer un compte de réserve pour les élections et de prendre un montant de 2 500 \$ dans le surplus accumulé non affecté afin de le transférer dans ce nouveau compte pour le budget 2022.

Adoptée.

2022-RAG-6535

Liste des immeubles devant être vendus

La secrétaire-trésorière soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 3 novembre 2022, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Guilbault et résolu à l'unanimité que :

Ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la secrétaire-trésorière, directrice générale prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adoptée.

2022-RAG-6536

Liste des immeubles devant être vendus - mandat à représentant

ATTENDU QUE la municipalité de Bois-Franc peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes, et ce, selon la résolution portant le numéro 2022-RAG-6535;

ATTENDU QUE ce Conseil croit opportun d'autoriser la secrétaire-trésorière, directrice générale ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu que :

Conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la secrétaire-trésorière, directrice générale ou le conseiller Philippe St-Jacques à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de

paiement de taxes à être tenue le 3 novembre 2022 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée.

2022-RAG-6537

NOUVEL HORAIRE D'ÉTÉ À LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE la plus grosse clientèle de la bibliothèque sont les élèves de l'école St-Boniface;

CONSIDÉRANT QUE pour les mois d'été, la clientèle diminue beaucoup et que ceux qui restent viennent le lundi de jour ou en soirée;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu de réduire les heures de la bibliothèque suite à la recommandation de notre bibliothécaire. Les heures d'été seront donc les suivantes :

Lundi de 12h à 15h30 et de 18h à 20h

Et que nous reviendrons à l'horaire régulière dès que les élèves de l'école St-Boniface recommenceront à venir en septembre.

Adoptée.

2022-RAG-6538

CHANGEMENT DE SIGNATURE AU COMPTE DE BANQUE (NOM À RETIRER)

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de carte de crédit pour la municipalité, nous nous sommes aperçus qu'un des signataires au compte ne devrait plus y être;

CONSIDÉRANT QUE M. Conrad Hubert n'est plus conseiller depuis 2017 et que par ce fait, ne doit plus être signataire au compte de la municipalité depuis 2017;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu de demander à la Caisse Populaire Desjardins de retirer le nom de Conrad Hubert comme signataire pour tous les comptes au nom de la Municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

2022-RAG-6539

INSTALLATION DES DRAPEAUX SUR LE TOIT DE L'ENTRÉE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas de mât avec base pour installer nos drapeaux sur le toit de l'entrée du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE selon la loi, nous devons avoir les drapeaux du Québec, du Canada et idéalement celui de Bois-Franc installés à l'hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à faire l'achat de tout le nécessaire pour l'installation de ces drapeaux comme exigé par la loi.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Plan d'intervention prévu du ministère des Transports pour la réparation de la Route 105

La directrice générale présente au conseil le plan d'intervention remis par le MTQ pour les travaux prévus sur la Route 105. Pour la municipalité de Bois-Franc, les travaux sont en planification ce qui veut dire environ 4 ans avant que ce soit réparé.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien

La directrice présente au conseil la lettre reçue du Gouvernement confirmant l'accord d'une aide financière maximale de 45 093 \$ pour l'entretien des routes locales.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Accusé réception de notre résolution pour la Route 105

La directrice générale présente au conseil une lettre du MTQ confirmant la réception de notre résolution demandant des travaux d'urgence sur une section de la Route 105 à Bois-Franc. Ceux-ci confirment la réception et mentionnent qu'une analyse sera faite.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Programme d'aide à la voirie locale – volet PPA-CE

La directrice présente au conseil la lettre reçue du Gouvernement confirmant l'accord d'une aide financière maximale de 21 159 \$ pour des travaux d'amélioration des routes de notre municipalité.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Programme d'aide à la voirie locale – volet PPA-ES

La directrice présente au conseil la lettre reçue du Gouvernement confirmant l'accord d'une aide financière maximale de 21 840 \$ échelonné sur trois années budgétaires pour les travaux d'amélioration sur le chemin du Parc Industriel.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Brocante non autorisée sur la Route 105

Le conseiller Nyx Pilon mentionne à la directrice qu'une nouvelle brocante s'affiche à Bois-Franc alors que celle-ci n'a pas les autorisations pour cela. L'inspecteur s'occupera de ce dossier et les suivis seront faits.

2022-RAG-6540

RÉSOLUTION DE SIGNATURE POUR LA MODIFICATION D'ERREUR DE CESSION D'UN CHEMIN MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'avec la résolution 2022-RAG-6451, la municipalité a demandé une correction suite à un transfert de chemin municipal, car le numéro de cadastre n'était pas le bon;

CONSIDÉRANT QUE dans cette résolution, les signataires n'étaient pas nommés et comme la mairesse Julie Jolivette est l'acquéreur de ce chemin, elle ne peut pas signer en tant que mairesse;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu que le maire suppléant Philippe St-Jacques ainsi que la directrice générale Annie Pelletier soient autorisés à signer les documents nécessaires au transfert pour et au nom de la Municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Communication lors d'urgence

Le conseiller Nyx Pilon mentionne qu'il devrait y avoir un processus en place pour que les policiers avertissent quelqu'un à la municipalité lorsqu'il y a un accident sur nos chemins municipaux. Une situation récente nous a démontré que ce serait important puisque ce sont les conseillers, la mairesse ou la directrice générale que les gens appellent pour avoir de l'information. Comme nous ne sommes pas mis au courant, nous ne pouvons répondre aux demandes de nos citoyens. Le conseil demande donc à la directrice d'en discuter avec notre parrain afin de voir s'il y aurait moyen de mettre en place un processus afin que nous soyons informés dès qu'il y a un accident sur notre territoire.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Tonte de gazon sur le terrain municipal au Lac d'Écorces

La conseillère Suzanne Guilbault mentionne qu'elle est allée faire du kayak sur le lac et pour ce faire, elle a utilisé le terrain appartenant à la municipalité. Elle demande donc à ce que le gazon soit coupé afin que ce soit facilement accessible pour tous les citoyens qui voudraient y aller. La directrice générale enverra l'employé municipal faire le travail.

2022-RAG-6541

PROBLÉMATIQUE SUR LA ROUTE 105 – DEMANDE DE RÉPARATION D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE suite à la présentation du plan d'intervention 2022-2027 du ministère des Transports du Québec, nous avons constaté que certaines sections déjà très endommagées de la Route 105 à Bois-Franc ne sont pas prévues, mais seulement en planification;

CONSIDÉRANT QUE les travaux en planification apportent un délai de quatre (4) ans environ avant que les travaux ne soient effectués;

CONSIDÉRANT QU'un délai de quatre (4) ans pour faire la réparation de la section mentionnée plus bas et apparaissant sur les

photos, est un délai beaucoup trop long puisque la route sera complètement démolie d'ici là;

CONSIDÉRANT QUE ce délai de quatre (4) ans rendra cette section de la Route 105 très dangereuse pour la sécurité des usagers puisque les gens roulent sur la ligne jaune afin d'éviter les trous et qu'il devient ainsi très risqué pour faire un face à face et ce risque s'accroît en période hivernale;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu de demander au ministère des Transports d'utiliser leur fond d'urgence à leur disponibilité pour faire une réparation adéquate cette année afin de rendre la route sécuritaire pour les usagers.

Adoptée.

2022-RAG-6542

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale